

# JOUY-MAUVOISIN

## AVRIL 2025

### BULLETIN MUNICIPAL N° 156



Contacts :  
Téléphone : 01 34 76 51 21  
Email : [mairie.jouy.mauvoisin@wanadoo.fr](mailto:mairie.jouy.mauvoisin@wanadoo.fr)  
Internet : <http://www.jouy-mauvoisin.fr>

## SOMMAIRE

- Editorial
  
- Extraits des délibérations  
du conseil municipal.
  
- Extrait séance de travail  
du conseil municipal.
  
- Informations municipales
  
- Informations diverses



Comme les années antérieures notre budget 2025 a été établi sans difficulté même en tenant compte des projets annoncés dans le bulletin de janvier.

Les taux d'imposition sont identiques à ceux de l'année 2024.

Le relevé de nos compteurs d'eau, ainsi que la facturation, par le *Syndicat des Eaux de Perdreauville et Environs* devraient être les derniers puisque ledit syndicat a dénoncé les conventions qui le liaient à la *Communauté Urbaine GPS&O*, après des divergences entre les 2 entités.

Nous ne faisons déjà plus partie du syndicat depuis notre adhésion à la *CAMY*.

Un autre fournisseur d'eau pourrait prendre la suite.  
De plus amples informations vous seront communiquées dans les mois à venir.

Je profite de cet édito pour interpeller les parents de jeunes enfants qui trop souvent prennent les rues du village pour des aires de jeux, notamment la rue de la Fontaine et la place de la mairie.  
Une collision avec un piéton (enfant) est vite arrivée et pourrait être fatale même à vitesse réduite.  
Nous disposons suffisamment d'aires de jeux et de terrains sur notre territoire communal pour éviter une telle situation.

Vous trouverez également dans ce bulletin d'autres informations.

Alors bonne lecture.

Le Maire  
Alain BERTRAND

# EXTRAITS DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 05 février 2025

**ETAIENT PRESENTS** : Mesdames et Messieurs, Alain BERTRAND, Jean RECULE, Véronique BANCE, Nadège DELLAROSA, Carlos FIGUEIREDO ALVES, Bruno LEBLOND et Didier LEOPOLD.

**ABSENTS EXCUSES** : Mme Jocelyne GUILLAUME, Mme Stéphanie DA FORNO, M. Noël GUYOMARD qui a donné pouvoir à M. Alain BERTRAND, M. Julien HERON et M. Mohamed MERROUNE.

### **INSTAURATION DE LA PARTICIPATION DE LA COLLECTIVITE A LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE DE SES AGENTS**

Le maire rappelle à l'assemblée que les employeurs publics territoriaux peuvent participer à titre facultatif, depuis le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011, à l'acquisition de garanties de la protection sociale complémentaire (PSC), au bénéfice de leurs agents, que sont :

- L'assurance « mutuelle santé », pour financer les frais de soins en complément, ou à défaut, des remboursements de l'Assurance maladie,
- L'assurance « prévoyance – maintien de salaire », pour :  
Compenser la perte de salaire (traitement et primes) en cas de placement en congés pour raison de santé (arrêt de travail) suite à accident ou maladie de la vie privée, et en cas d'admission en retraite pour invalidité y compris imputable au service,  
Verser un capital décès aux bénéficiaires des agents décédés, ou à l'agent en cas de perte totale et irréversible d'autonomie.

Le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire rend la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement.

Après avoir débattu et entendu le maire dans ses explications complémentaires, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De participer à compter du 1er janvier 2025, à la garantie prévoyance et maintien de salaire souscrite de façon individuelle et facultative par ses agents.

Le montant mensuel de la participation est fixé à 7 € par agent.

- De participer à compter du 1er janvier 2026, à la garantie risque santé souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents.

Le montant mensuel de la participation est fixé à 15 € par agent.

- De participer financièrement aux seules garanties labellisées, comme le prévoit la réglementation, sur présentation d'une attestation d'adhésion de l'agent, puis versera directement le montant de la participation à l'agent.

## Séance de travail consécutive au conseil municipal du 05 février 2025

- Des câbles pour mesurer la vitesse ont été installés au carrefour de la rue de la Vallée et de la rue de la Fontaine afin d'avoir des éléments probants quant à la nécessité de réaliser un aménagement audit carrefour.

- La commune a de nouveau postulé pour participer à l'opération « un mur une œuvre » de la communauté urbaine GPS&O. Deux autres murs (mur de l'école côté RD 110 et celui de l'ancien court de tennis) ont été proposés en plus de celui du pignon de la salle de loisirs proposé l'année dernière.

Nous avons reçu un courrier nous indiquant que le mur de l'école avait été retenu pour accueillir une fresque dans le cadre de cette opération.

Il faut maintenant que la commune transmette ses souhaits sur la thématique et l'univers artistique.

# EXTRAITS DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 19 mars 2025**

**ETAIENT PRESENTS** : Mesdames et Messieurs, Alain BERTRAND, Jean RECULE, Véronique BANCE, Nadège DELLAROSA, Noël GUYOMARD, Bruno LEBLOND et Didier LEOPOLD.

**ABSENTS EXCUSES** : Mme Jocelyne GUILLAUME qui a donné pouvoir à Mme Nadège DELLAROSA, M. Carlos FIGUEIREDO ALVES qui a donné pouvoir à M. Alain BERTRAND, M. Mohamed MERROUNE, Mme Stéphanie DA FORNO et M. Julien HERON.

## **AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2024**

Monsieur le maire expose au conseil municipal que l'excédent de recettes de fonctionnement réalisé en 2024 au budget annuel de la commune est de 222 437.18 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'incorporer une partie du résultat de fonctionnement 2024, soit 182 137 €, en section d'investissement du budget primitif 2025. Le reste, soit 40 300.18 € étant repris à la section de fonctionnement du budget primitif 2025.

## **VOTE DES TROIS TAXES LOCALES 2025**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de maintenir les taux des trois taxes locales pour 2025 comme suit :

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 23.38 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 36.79 %

Taxe d'habitation : 5.15 %

## **VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2025**

Le conseil municipal, à l'unanimité adopte le budget primitif communal de l'exercice 2025 arrêté comme suit :

Fonctionnement : Dépenses = Recettes = 445 800 €

Investissement : Dépenses = Recettes = 1 008 232 €

## **SOLLICITATION D'UN CONTRAT RURAL POUR L'AMENAGEMENT D'UN DORTOIR ET LA RENOVATION DE BATIMENTS COMMUNAUX**

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve le programme de travaux concernant l'aménagement d'un dortoir et rénovation de bâtiments communaux pour un montant de 399 350 € HT présenté par Monsieur le maire,
- sollicite auprès du Conseil Régional d'Ile-de-France et du Conseil Départemental des Yvelines l'attribution d'une subvention conformément au règlement des nouveaux contrats ruraux, au taux de 40 % pour la Région et de 30 % pour le Département dans la limite du montant de la dépense subventionnable autorisée, soit 279 545 € pour un montant plafonné à 399 350 €.

## **PARTICIPATION FINANCIERE A L'ADMR**

Monsieur le maire informe les élus présents qu'une nouvelle demande de subvention a été adressée à la commune par l'ADMR de Mantes-la-Ville pour leur intervention auprès d'un couple de personnes âgées domicilié sur notre commune (représentant 996 heures en 2024).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'octroyer une subvention exceptionnelle pour 2025 de 700 € pour l'ADMR de Mantes-la-Ville

## **ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES RESTAURATION SCOLAIRE DE LA COMMUNE DE BUCHELAY**

Monsieur le Maire propose aux conseillers présents d'adhérer au groupement de commandes constitué par la commune de Buchelay concernant la fourniture de repas en liaison froide notamment pour la restauration scolaire.

Cette adhésion pourrait permettre à la commune de bénéficier de tarifs plus avantageux.

Il est donc demandé au conseil municipal d'approuver toutes les modalités s'y rapportant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve la proposition de mutualiser les commandes de repas livrés en liaison froide pour la restauration scolaire.
- Autorise Monsieur le maire à signer la convention de groupement correspondante.

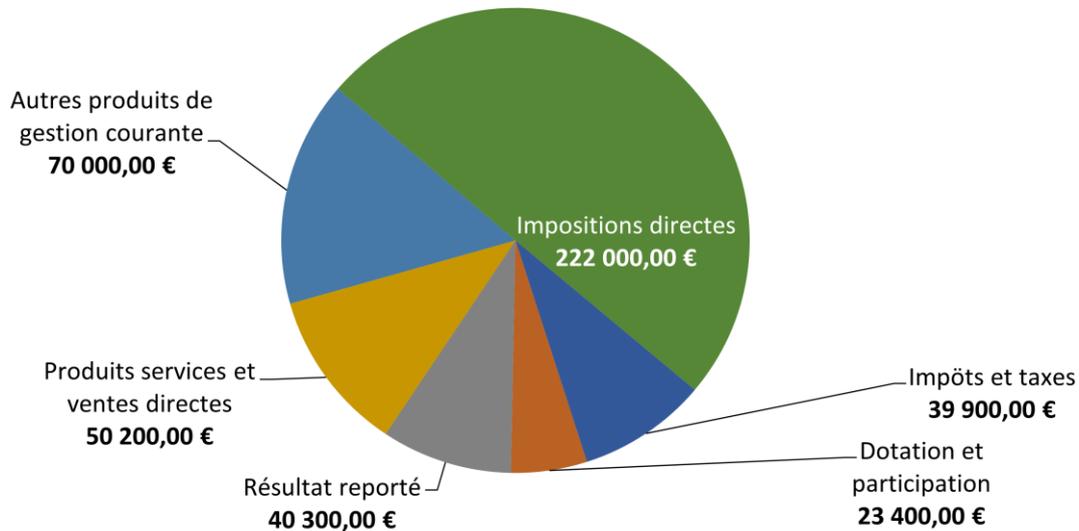
## **QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur Jean RECULE fait un compte rendu de la réunion organisée par la commune de Buchelay sur le thème des Violences Intra-Familiales (VIF), en présence d'associations concernées par le sujet et des élus des communes de la région mantaise.

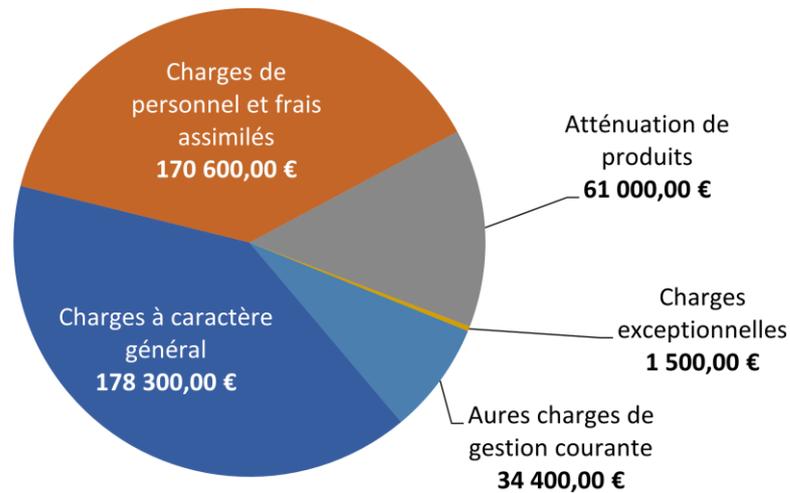
L'objectif final est de mettre à disposition des logements afin d'accueillir des personnes subissant des violences conjugales.

# BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2025

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT 445 800,00 €



## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 445 800,00 €



## INVESTISSEMENTS 2025

DEPENSES = RECETTES = 1 008 232 €

Ces crédits ne sont que des prévisions et non des réalisations.

Les principales opérations prévues sont :

- Programme n° 16 : Achats de matériel (lame à neige, épandeur à sel) et de mobilier : 10 000€
- Programme n° 43 : Aménagement du parking rue de l'Eglise (Subventions de 64000 € par le département et de 14 441 € par la Communauté urbaine dans le cadre d'un fonds de concours), éclairage public sur le parking des logements communaux, alimentation électrique au lieu-dit « Le verger », travaux reprise de tombes abandonnées et réfection des allées du cimetière : 262 000 €
- Programme n° 47 : Aménagement du terrain de sport en parc de promenades et jeux : 150 000 €
- Programme n° 48 : Réalisation d'un dortoir et d'un studio dans le logement de l'école, l'installation d'une pompe à chaleur ainsi que l'isolation thermique par l'extérieur des bâtiments communaux : (Cette opération devrait être subventionnée à 70% dans le cadre d'un contrat rural), installation d'un chauffage dans l'église par un lustre éclairant et chauffant et 3 radiants et la construction d'un abri dans l'extension du cimetière : 440 832 €.

# COMPTE RENDU DE LA SEANCE DE TRAVAIL DU 19 MARS 2025

**ETAIENT PRESENTS** : Mesdames et Messieurs, Alain BERTRAND, Jean RECULE, Véronique BANCE, Nadège DELLAROSA, Noël GUYOMARD, Bruno LEBLOND et Didier LEOPOLD.

**ABSENTS EXCUSES** : Mme Jocelyne GUILLAUME qui a donné pouvoir à Mme Nadège DELLAROSA, M. Carlos FIGUEIREDO ALVES qui a donné pouvoir à M. Alain BERTRAND, M. Mohamed MERROUNE, Mme Stéphanie DA FORNO et M. Julien HERON.

1- Propositions faites au conseil municipal.

\* Monsieur le maire rappelle aux conseillers présents que, lors de la dernière réunion de conseil municipal, il avait été décidé d'installer un chauffage dans l'église. Un nouveau devis a été réalisé par la société ORELEC pour l'installation d'un lustre chauffant et éclairant avec 3 radiants muraux. Le montant s'élève à 13 915 € HT.

\* Un devis a également été sollicité à la société ORELEC pour apporter une alimentation électrique jusqu'au Verger. Le montant est de 5 455 € HT. Cet aménagement pourrait servir pour des animations communales comme la kermesse de l'école.

A l'unanimité, les conseillers présents approuvent ces travaux et autorisent Monsieur le maire à signer les devis.

\* Monsieur NAUDIN du Clos de l'Orangerie, situé à Malassis, a contacté la mairie afin de demander la permission d'installer une barrière sur le chemin rural appartenant à la commune afin de ne plus être dérangé par les motos et quads.

Monsieur le maire s'est rendu sur les lieux et a constaté que des travaux avaient largement empiétés sur ledit chemin sans nous en avoir prévenu et empêchaient le passage des randonneurs et véhicules.

De plus le chemin en enrobés venant de la RD 110 aurait dû être recouvert d'un enduit gravillonné sur la partie appartenant à la commune afin d'en conserver le caractère rural. Ce qui avait été convenu entre la commune et M. NAUDIN. A ce jour, cela n'a toujours pas été effectué depuis 2020.

Après en avoir discuté, les élus présents ne souhaitent pas qu'une barrière soit installée sur le chemin rural et demandent à ce que celui-ci soit remis en état et reste dans son état initial.

Un courrier a été envoyé à Monsieur le maire de Rosny par rapport à ce chemin rural qui doit rester ouvert au public.

2- Informations données au conseil municipal.

\* La commune a été retenue pour participer à l'édition 2025 d'Yvelines Ciné. Cela consiste en une projection d'un film soit en plein air soit dans une salle organisée par le département des Yvelines.

# INFORMATIONS MUNICIPALES

## ETAT CIVIL

### NAISSANCES :

Toutes nos félicitations aux parents de :

- Liam LEGRAND, rue de la Vallée, né le 29 janvier 2025

### DECES :

C'est avec beaucoup de tristesse que nous avons appris le décès de :

- M. André PIHAN survenu le 3 février 2025

- M. Christian JOUANNIN survenu le 10 février 2025

- Mme Eugénie PIAT survenu le 3 avril 2025

## VIE SCOLAIRE

### **INSCRIPTIONS SCOLAIRES**

*Votre enfant entre en maternelle.  
Vous emménagez à Jony-Mauvoisin  
votre ou vos enfant(s) intègre(nt)  
l'école primaire de la commune...*

*Les inscriptions se font en mairie à  
compter du 22 avril 2025*

*Merci de bien vouloir vous munir des  
documents suivants :*

*Livret de famille (ou extrait d'acte de  
naissance avec filiation)*

*Carnet de santé à jour de vaccination  
Justificatif de domicile (de moins de  
3 mois)*

*En cas de divorce prononcé, fournir  
une copie du jugement du tribunal*

## **KERMESSE DE L'ÉCOLE**

**Samedi 24 mai 2025  
au verger**

Venez nombreux assister au  
spectacle de fin d'année dirigé  
par les enseignantes et interprété  
par les enfants le matin.

L'après midi verra l'ouverture des  
stands de jeux et l'accès aux  
boissons et gourmandises



# INFORMATIONS MUNICIPALES

## Collectes des déchets

### Déchets verts



Les déchets verts sont collectés tous les 15 jours depuis le 18 mars, jusqu'au 25 novembre 2025, **sans interruption durant l'été**.

*Il est rappelé qu'un seul bac de 240 litres sera collecté avec en supplément un à deux fagots de branchages éventuellement.*

### Encombrants



Le prochain ramassage des objets encombrants s'effectuera le mercredi 14 mai 2025.

*Prière de déposer vos objets au plus tôt, la veille au soir.*

## Les bouchons de l'espoir



Depuis l'avènement du nouveau système (obligatoire) de maintien des bouchons plastiques sur les bouteilles, la collecte de ces derniers organisée sur notre commune est en forte diminution.

Nous vous rappelons que cette collecte permet le financement d'installations handisport coûteuses et que par un tout petit effort vous pourriez provoquer un sourire (voir ci-contre).

**SVP, détachez vos bouchons et portez les dans un petit sac au point de collecte signalé par un panneau sur la petite place de la rue des cornouillers.**



## Distribution de compost



Une bonne trentaine de joyaciens s'est présentée en matinée du 05 avril pour bénéficier de compost issu de la compostière de Flacourt et distribué gratuitement avec le sourire par monsieur le Maire et ses conseillers municipaux mobilisés pour l'occasion.



# INFORMATIONS MUNICIPALES

## Bruits de voisinage

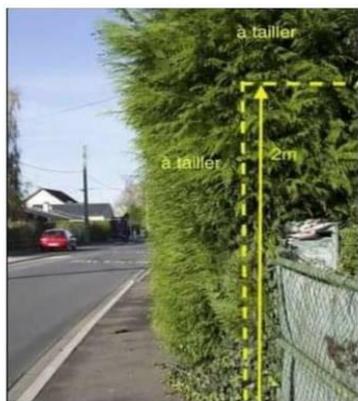


**PRENEZ SOIN DE VOS VOISINS  
PRESERVEZ LEUR TRANQUILLITE  
EN DEHORS DES HORAIRES CI-DESSOUS**

**DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H30 À 12H00 ET DE  
14H00 À 19H30  
LE SAMEDI DE 9H00 À 12H00 ET DE 15H00 À  
19H00**

## Taille des haies

### ENTRETIEN DES HAIES



Pour rappel, les haies donnant sur l'espace public (trottoirs, chemins, allées, ...) doivent être régulièrement entretenues et taillées afin de :

- Ne pas gêner le passage des piétons,
- Ne pas constituer un danger en cachant par exemple les feux et panneaux de signalisation ou en diminuant la visibilité dans une intersection.

Le feuillage et les branches d'une haie, d'un arbuste ou d'un arbre ne doivent pas dépasser la limite de propriété. La hauteur est limitée à 2 m.

**Chaque riverain a l'obligation d'élaguer ses arbres et de tailler ses arbustes et haies**, dès lors qu'ils sont en bordure des voies publiques et privées.

Autre élément important : **les branches ne doivent pas toucher les conducteurs aériens** (fils électriques, téléphoniques ou éclairage public).

A noter : En cas de refus à se conformer au schéma ci-dessus, la municipalité est en droit de faire procéder à la mise en conformité par une entreprise à la charge du contrevenant.

## Enquête publique



Une enquête publique sera réalisée du 28 avril 2025 au 28 mai 2025 concernant un dossier de déclaration « Loi sur l'eau » relatif à l'opération d'aménagement au lieu-dit LE CHAPON à Jouy-Mauvoisin.

Le commissaire enquêteur officiera en mairie les 28/04 et 15/05 de 17h00 à 19h00 et le 28/05 de 9h00 à 12h00. Pour tous renseignements complémentaires s'adresser en mairie.

# INFORMATIONS MUNICIPALES

## FESTIVITES

Monsieur le maire et son conseil municipal vous invitent cordialement à partager le traditionnel pot de l'été qui aura lieu le  
**20 juin 2025 à partir de 18 h 30**  
à la salle Polyvalente



# INFORMATIONS DIVERSES

Depuis le  
**1<sup>er</sup> octobre 2024**  
Nouvelles conditions  
de collecte



**INFOS DÉCHETS GPSEO  
PLUS BESOIN  
D'ESPIONNER  
VOS VOISINS  
POUR SAVOIR  
QUAND SORTIR  
VOS POUBELLES !**



**TÉLÉCHARGEZ-LA  
MAINTENANT !**



Télécharger dans  
l'App Store

DISPONIBLE SUR  
Google Play

L'application **Infos déchets GPSEO** vous accompagne au quotidien pour une gestion simple & personnalisée de vos déchets.



GRAND PARIS  
**SEINE  
& OISE**  
COMMISSIONNÉ DE PARIS

© Conception 2024: Caribara Communication - 063 717 588 RUCS-Paris

# INFORMATIONS DIVERSES (SUITE)

## RECENSEMENT CITOYEN OBLIGATOIRE

### QUI ?

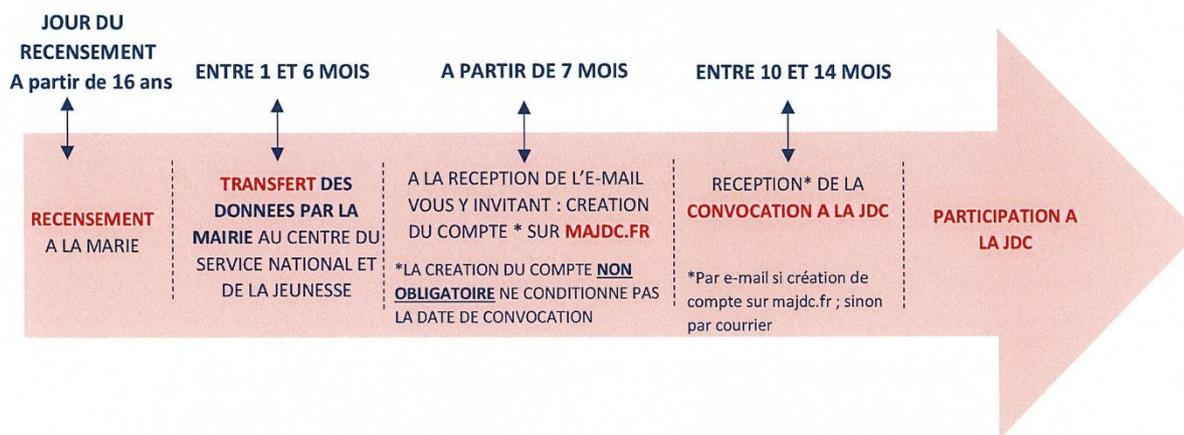
- ✓ Tous les français
- ✓ 16 à 25 ans

### COMMENT ?

#### En Mairie :

- ✓ Présentation de la carte nationale d'identité en cours de validité (ou tout document justifiant de sa nationalité française **ET** livret de famille)

## PARCOURS DU RECENSEMENT



### Votre situation évolue ?

DEMEMAGEMENT/CHANGEMENT  
ETABLISSEMENT SCOLAIRE/AUTRE...

- Assurez-vous que la réponse ne se trouve pas sur votre **espace majdc.fr**
  - Espace **FAQ** : <http://presaje.sga.defense.gouv.fr/faq>
  - CHATBOT** : <https://presaje.sga.defense.gouv.fr/>
- Contactez le **Centre du service national et de la jeunesse de VERSAILLES**

### CONTACT

**Centre du service national et de la jeunesse (CSNJ) de VERSAILLES**

**Par courrier** : CSNJ de Versailles  
CS 10702\_78013 VERSAILLES Cedex

**Par mail** :  
[csnj-versailles.trait.fct@intradef.gouv.fr](mailto:csnj-versailles.trait.fct@intradef.gouv.fr)

**Par téléphone** : **09 70 84 51 51** (appel non surtaxé)  
Du lundi au jeudi : 09h00-11h20 ; 13h10-16h00  
Vendredi : 09h00-11h20 ; 13h00-15h30

**France services Buchelay vous accompagne pour**

**CAF**

- ✓ Créer un compte CAF
- ✓ Télécharger une attestation
- ✓ Déclarer un changement de situation
- ✓ Faire une déclaration trimestrielle
- ✓ Faire une demande d'allocation (APL, RSA, Prime d'activité...)

**ASSURANCE MALADIE**

- ✓ Créer un compte AMELI
- ✓ Demander une carte Vitale
- ✓ Demander une carte européenne d'assurance maladie
- ✓ Télécharger une attestation de droits
- ✓ Demander une Complémentaire Santé Solidaire (CSS)
- ✓ Inscrire un enfant sur une carte vitale
- ✓ Déclarer la perte ou le vol d'une carte vitale

**PÔLE EMPLOI**

- ✓ Aider à l'inscription et à la réinscription
- ✓ Aider à l'actualisation mensuelle
- ✓ Transmettre des documents

**ASSURANCE RETRAITE (CNAV)**

- ✓ Créer un compte retraite
- ✓ Simuler et estimer une retraite et l'âge de départ à la retraite
- ✓ Demander une retraite (**sur rendez-vous**)
- ✓ Demander une retraite de réversion (**sur rendez-vous**)
- ✓ Demander une attestation
- ✓ Demander l'Allocation de Solidarité aux Personnes âgées (ASPA)

**IMPÔTS**

- ✓ Se renseigner
- ✓ Créer un compte impôts
- ✓ Déclarer des revenus (**sur rendez-vous**)
- ✓ Télécharger un avis d'imposition
- ✓ Déclarer un changement de situation (mariage, naissance, séparation, RIB...)
- ✓ Payer une amende en ligne

**JUSTICE**

- ✓ Informer
- ✓ Aide juridictionnelle (**sur rendez-vous**)

**ANTS**

- ✓ Faire une pré-demande de carte d'identité, passeport
- ✓ Demander une carte grise
- ✓ Demander un permis de conduire
- ✓ Modifier une carte grise

**FRANCE RÉNOV**

- ✓ Créer un compte
- ✓ Aider au dépôt de la demande
- ✓ Renseignement

**CHÈQUE ÉNERGIE**

- ✓ Utiliser son chèque énergie
- ✓ Réclamer un chèque énergie

**AUTRES DEMANDES**

- ✓ Demander un logement social (**sur rendez-vous**)
- ✓ Demander une solidarité transport
- ✓ Créer un espace santé
- ✓ Créer une boîte mail

**Besoin d'aide pour vos démarches administratives et numériques du quotidien ?**

**RENDEZ-VOUS DANS VOTRE FRANCE SERVICES BUCHELAY**

**Nous vous accueillons en semaine**

	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
matin	8h30 12h00	8h30 12h00	8h30 12h00	8h30 12h00	8h30 12h00
après-midi	13h30 17h30	13h30 17h30	13h30 17h30	13h30 17h30	-



01 30 92 83 34 / 35

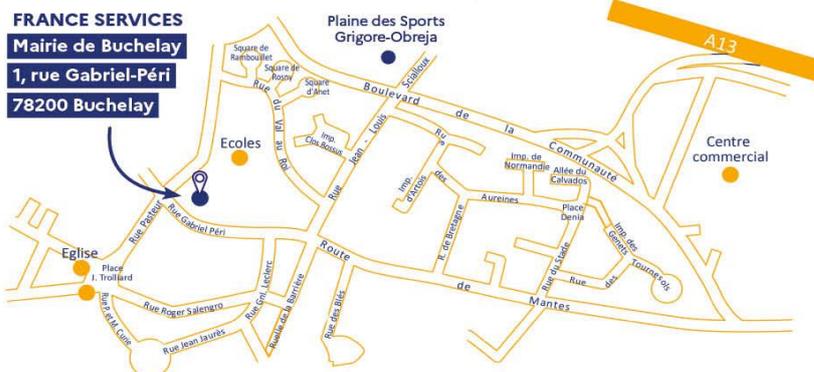


france-services@buchelay.fr



france-services.gouv.fr

**Nous trouver**



**Buchelay**



Agence nationale des titres sécurisés

